

LA VIE ECONOMIQUE

- [Réforme des retraites : la loi adoptée à l'Assemblée par les seuls socialistes](#)
- [Pratique : la loi sur les retraites en 11 points concrets](#)
- [Gautier-Sauvagnac reconnaît avoir versé de l'argent aux syndicats](#)
- [Pourquoi les entreprises gagnent à se délocaliser... en province](#)
- [Un salarié sur deux prêt à travailler pendant sa retraite](#)
- [De plus en plus de créateurs d'entreprises sont des... seniors](#)
- [La gestion des fonctionnaires territoriaux épinglée](#)
- [Thierry Millon \(Altares\). Faillites d'entreprises : "2014 sera une année moins destructrice" en France](#)
- [La future réforme des stages passe mal dans les entreprises](#)
- [Jean-Marc Ayrault : « Je ne fais pas de cadeaux aux patrons, j'aide les entreprises »](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

- [Un Français sur trois renonce à se soigner](#)
- [Les pharmaciens divisés sur l'évolution de leur rémunération](#)
- [Budget de la Sécu : un député relance la taxe sur les boissons énergisantes](#)
- [L'assurance-vie bientôt prise en compte dans le calcul de l'ISF](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Eutelsat écope d'un redressement fiscal de 27 millions d'euros](#)
- [Natixis va supprimer 700 postes en France d'ici à fin 2015](#)
- [France Télévisions : des suppressions de postes qui ont du mal à passer](#)
- [Le groupe Lagardère met en vente dix de ses vingt magazines](#)
- [Nucléaire : EDF scelle un accord avec Londres pour construire 2 EPR au Royaume-Uni pour 18,9 milliards d'euros](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Besancenot : la réforme des retraites, « une vraie saloperie »](#)
- [« La CFDT n'a pas reçu d'argent de l'UIMM », selon Laurent Berger](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc. Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Réforme des retraites : la loi adoptée à l'Assemblée par les seuls socialistes

C'est avec les seules voix des députés socialistes que l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi sur la réforme des retraites. **Le vote.** Pour : 270 voix. Contre : 249. Les Radicaux de gauche et EELV (Europe Ecologie-Les Verts) se sont abstenus. Le Front de gauche a voté contre. L'UMP et l'UDI ont voté contre.

<http://www.leparisien.fr/politique/reforme-des-retraites-la-loi-adoptee-a-l-assemblee-par-les-seuls-socialistes-15-10-2013-3227731.php>

(Source : www.leparisien.fr du 15/10/2013, Pauline Théveniaud)

● Pratique : la loi sur les retraites en 11 points concrets

Un récapitulatif des 11 mesures principales de la réforme des retraites :

01)- Durée de cotisation : A partir de la génération 1958, la durée de cotisation pour toucher une retraite à taux plein sera progressivement allongée, à raison d'un trimestre tous les trois ans. **Le but ?** Atteindre 43 ans de cotisation (172 trimestres) en 2035. Seront concernées la génération 1973 et les suivantes. **Gain attendu :** 2,7 milliards d'euros en 2030. **L'âge légal de la retraite :** 62 ans. L'âge pour bénéficier d'une retraite sans décote, quelle que soit la durée de cotisation : 67 ans.

02)- Cotisation : Les cotisations salariales et patronales vont augmenter de 0,15 point en 2014, puis de 0,05 point par an jusqu'en 2017 (projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2014). **Gain attendu :** 4,4 milliards en 2020, pour un déficit des régimes de base évalué à 7,6 milliards à cette date. Pour compenser cette charge en 2014 pour les entreprises, le gouvernement a décidé d'un transfert de leurs cotisations famille.

03)- Pénibilité : Création d'un « *compte personnel de prévention de la pénibilité* », permettant l'accumulation de points. Pour obtenir ces points, il faut être exposé à l'un des dix critères de pénibilité retenus par les partenaires sociaux (travail de nuit, températures extrêmes, bruit, etc.), à raison d'un point par trimestre d'exposition (2 points en cas d'exposition à plusieurs facteurs). Un plafond de 100 points a été instauré. **Les buts ?** Suivre une formation pour accéder à un emploi non ou moins exposé ; passer en temps partiel en gardant l'intégralité de sa rémunération ; partir plus tôt à la retraite (60 ans au lieu de 62 ans). Quelle que soit la formule choisie, les 20 premiers points doivent être consacrés à la formation (décret).

04)- Revalorisation des pensions : Les pensions retraite, du privé comme du public, seront désormais revalorisées le 1^{er} octobre au lieu du 1^{er} avril. **Exception :** les bénéficiaires du minimum vieillesse, qui restent au 1^{er} avril.

05)- Majorations : Seront dorénavant soumises à l'impôt les majorations de 10 % des pensions des retraités ayant eu au moins trois enfants. Cumulée avec le report de la revalorisation des pensions, le gain attendu est de 2,7 milliards en 2020.

06)- Temps Partiel : La validation d'un trimestre se fera désormais à partir de l'équivalent de 150 heures de Smic (soit un tiers temps), contre 200 heures auparavant. **Le but ?** Favoriser les salariés ayant eu des faibles rémunérations et des temps partiels, souvent des femmes ou des personnes ayant travaillé pendant leurs études. Les femmes verront tous leurs trimestres de congé maternité validés.

07)- Jeunes :

- **Apprentissage :** Les périodes d'apprentissage seront prises en compte lors de la retraite.

- **Etudes :** « *Les jeunes entrants dans la vie active auront la possibilité d'acheter 12 trimestres correspondant à leurs années d'étude, dont 4 à un tarif préférentiel : une aide de 1 000 euros par trimestre racheté sera versée, sachant que le coût d'un trimestre varie de 1 055 à plus de 6 000 euros. Les jeunes pourront recourir à cette aide jusqu'à dix ans après la fin de leurs études* ».

- **Les stages en entreprise** de plus de deux mois pourront être retenus à hauteur de deux trimestres, au sein de l'enveloppe des 12 trimestres d'études.

[Retour au sommaire](#)

08)- Handicapés et leurs aidants : Le taux d'incapacité pour partir à 55 ans à la retraite est abaissé. Il se réduit de 80 % à 50 %. Le travailleur handicapé devra justifier d'une durée

d'assurance minimale. Le critère de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) sera supprimé. « *Pour les aidants, la condition de ressources pour bénéficier de l'affiliation gratuite à l'assurance vieillesse est supprimée, et une majoration de la durée d'assurance pour la retraite est accordée* ».

09)- Agriculteurs : D'ici à 2017, une garantie de pension, équivalente à 75 % du Smic, sera mise en place pour les exploitants agricoles.

10)- Information : Simplification de l'accès des assurés à l'information sur leurs droits avec un service en ligne donnant accès à tout moment à un relevé actualisé.

11)- Caisse de retraite des professions libérales : « *Son directeur restera désigné par le conseil d'administration, mais dans une liste de trois noms établie par le gouvernement* ».

<http://www.challenges.fr/economie/20131015.CHA5620/retraite-la-loi-est-votee-a-l-assemblee-nationale.html>

(Source : www.challenges.fr du 15/10/2013)

● **Gautier-Sauvagnac reconnaît avoir versé de l'argent aux syndicats**

Alors qu'il refusait jusqu'à présent de désigner les destinataires des sommes en liquide puisées dans les caisses de l'UIMM (fédération patronale de la métallurgie), **M. Gautier-Sauvagnac** a finalement reconnu devant les juges qui l'interrogeaient, le 14 octobre 2013, que les bénéficiaires étaient, comme le déclarait Arnaud Leenhardt, un de ses prédécesseurs, « *les cinq syndicats représentatifs* » : « *En réalité, je reconnais que je n'ai pas été assez clair jusqu'à présent et je confirme ici les propos d'Arnaud Leenhardt. Ce sont bien les syndicats, comme il l'a dit* ». Il a expliqué que les aides se faisaient sous deux formes. **M. Gautier-Sauvagnac :** « *[La première] concernait des achats d'espaces publicitaires à prix d'or ou des locations de stands, également à prix d'or, ou encore par l'achat de journaux syndicaux. [Il s'agissait] d'une façon d'habiller les contributions [de l'UIMM]. Mais cela n'était pas suffisant, c'était un prétexte qui avait ses limites. [Le reste des aides était donné] en liquide [de façon] plus discrète. [...] Mon prédécesseur m'avait indiqué les montants qu'il fallait verser et je m'y suis tenu* ». **Dominique de Calan**, ex-délégué général de l'UIMM, a répondu aux questions de la présidente Agnès Quantin : « *[Les bénéficiaires étaient aussi] les syndicats étudiants. [...] Dire que l'UIMM finançait des stands à la fête de l'Huma n'était pas pensable. Si cela s'était su, je pense que certains auraient perdu leur emploi, leur mandat [...] et je ne vois pas comment les syndicats étudiants qui passaient leur temps à nous crier dessus pourraient reconnaître avoir été aidés. Dans un climat général de lutte des classes, les syndicats auraient été mis au ban de la société [s'il avait été dit qu'ils recevaient de l'argent du patronat]* ».

http://www.liberation.fr/societe/2013/10/14/gautier-sauvagnac-confirme-les-enveloppes-de-l-uimm-aux-syndicats_939391

(Source : www.liberation.fr du 14/10/2013)

[Retour au sommaire](#)

● **Pourquoi les entreprises gagnent à se délocaliser... en province**

D'après les statistiques de l'Insee, « *comparés aux régions où ils sont les plus bas, les salaires en Ile-de-France peuvent représenter un surcoût de 14 % pour les ouvriers qualifiés et de 30 % pour les cadres* ». **Antoine Colson** et **Edouard Chabanon**, les cofondateurs du salon Prov'emploi, un salon des « *délocalisations en province* » en quelque sorte, ont accordé un entretien à Challenges. **Une Ile-de-France qui n'est plus compétitive :** « *L'Ile-de-France, en termes de salaires, est devenue la région la plus chère d'Europe. Cela est essentiellement dû aux prix de l'immobilier. Si vous êtes entrepreneur, vous devez payer votre foncier de bureau plus cher, mais aussi payer vos salariés avec un meilleur salaire pour qu'ils puissent se loger. Dans le cas contraire, ils se logent très loin de leur domicile, passent trois heures par jour dans les transports et cela crée une autre forme de déséquilibre* ». **Les avantages d'une délocalisation en province :** « *Les aspirations des chefs d'entreprises sont souvent les mêmes que celles des individus, et la qualité de vie et les loisirs font partie de leurs principales motivations. D'ailleurs, sur les 3 000 entreprises qui quittent l'Ile-de-France chaque année, 60 % sont des TPE, qui n'ont pas de salariés. [...] Bien sûr, il y a d'autres avantages. D'abord, les collectivités locales proposent beaucoup de dispositifs d'aides, centres de télétravail ou de co-working, télésecrétariat, aides*

financières... Certains entrepreneurs se plaignent, à Paris, d'être un compte en banque parmi tant d'autres. En Province, leurs sociétés sont mieux considérées car elles sont moins anonymes. Enfin, le turn-over des salariés n'a rien à voir ». **A quoi penser avant de s'installer en province** : « En premier lieu, il faut avoir un planning financier très strict. [...] Il faut raisonner avec une voiture, et souvent plusieurs pleins par semaine, pour les salariés comme pour le chef d'entreprise. Il faut aussi s'assurer que le bassin d'emploi est suffisant pour pouvoir recruter la main-d'œuvre qualifiée. L'accueil des salariés "déménagés" n'est pas toujours favorable, surtout quand ils ont une famille et un conjoint qui tient à son job... [...] Enfin, un entrepreneur qui déménage son entreprise d'Ile-de-France vers la Province ne doit pas oublier que personne ne l'attend : il doit être volontaire, courageux, et surtout faire preuve de modestie ».

<http://www.challenges.fr/emploi/20131014.CHA5593/pourquoi-les-entreprises-gagnent-a-se-delocaliser-en-province.html>

(Source : www.challenges.fr du 14/10/2013, Héroïse Bolle)

● Un salarié sur deux prêt à travailler pendant sa retraite

Le 14 octobre 2013, le cabinet de formation continue Cegos a publié une enquête qui révèle que 49 % des salariés comptent garder une activité professionnelle pendant leur retraite. Leur première motivation : le souci d'argent (38 %). Pour 18 %, il s'agit de l'envie de rester actifs professionnellement. Les fonctionnaires sont à eux seuls 35 % à envisager de continuer à travailler. La majorité des personnes interrogées est contre le principe de l'allongement de la durée du travail, « *mais un quart d'entre elles se disent personnellement prêtes à travailler plus longtemps et à temps plein, 37 % sont d'accord pour travailler plus longtemps, mais à temps partiel, et 38 % excluent de partir plus tard à la retraite* ». L'enquête a été réalisée par questionnaire, sur internet, auprès de 550 agents de la fonction publique et 750 salariés du privé travaillant dans des entreprises de plus de 100 salariés.

<http://www.challenges.fr/emploi/20131014.CHA5595/un-salarie-sur-deux-pret-a-travailler-pendant-sa-retraite.html>

(Source : www.challenges.fr du 14/10/2013)

● De plus en plus de créateurs d'entreprises sont des... seniors

Une étude, réalisée par l'économiste **Stéphane Rapelli** et le sociologue **Serge Guérin**, pour le compte de l'Observatoire Alptis de la protection sociale, indique que de plus en plus de seniors se lancent dans l'entrepreneuriat. L'étude prévoit dans l'avenir « *un essor du senior entrepreneuriat [car] beaucoup de seniors sont atteints par une sorte de procès en vieillissement dans l'entreprise [et] le développement d'une activité permet d'améliorer son pouvoir d'achat* ». D'après l'**Insee**, en 2011, près de 16 % des créateurs d'entreprise avaient au moins 50 ans. **Selon l'étude** de M. Rapelli et M. Guérin : « *Si entre 2003 et 2011, la population des entrepreneurs a augmenté de 13,7 %, la progression des effectifs âgés de 50 ans et plus explique à elle seule 5,5 points de cette croissance* ». **Les raisons ?** D'abord, les seniors étaient près de 51 % à être privés d'emplois ou inactifs avant de créer leur entreprise. Pour le reste, d'autres raisons expliquent leur décision : le besoin d'indépendance (« *prioritaire* »), la volonté de rester actif, le besoin de garder une vie sociale, « *d'essaimer une expérience, d'enrichir une carrière par une ultime expérience* ». **M. Guérin** : « *Hier, les seniors entrepreneurs étaient des personnes qui n'avaient pas forcément choisi cette situation. [Il y avait, par exemple, ceux qui] se retrouvaient dans l'incapacité de vendre ou de transmettre leur entreprise* ». **L'étude** : « *[Aujourd'hui, si pour beaucoup, ce projet a toujours pour but de] faire évoluer une situation non satisfaisante : chômage, absence de possibilité d'évolution, l'autre grand type de besoin, plus positif, correspond au désir de créer un mode de vie qui réponde à ses attentes : accroître son revenu, être indépendant, choisir son temps de travail...* ». **Qui ?** Les seniors entrepreneurs sont avant tout des hommes (« *à 77,5 % dans l'entrepreneuriat classique, à 68,1 % dans l'auto-entrepreneuriat* »). On note une prédominance d'anciens cadres. Notons aussi qu'en 2013, si les « *quinquagénaires et plus* » sont 22 millions en France, ils représenteront environ 40 % de la population en 2030.

[Retour au sommaire](#)

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/20131015trib000790694/de-plus-en-plus-de-createurs-d-entreprises-sont-des-seniors.html>

(Source : www.latribune.fr du 15/10/2013)

● La gestion des fonctionnaires territoriaux épinglée

Le 14 octobre 2013, la Cour des comptes a publié son rapport sur les finances locales. Elle pointe du doigt l'augmentation constante de la masse salariale des collectivités locales, « *particulièrement dans le bloc communal* ». Pour la Cour, il y a trop de personnel dans les communes. **Didier Migaud**, premier président de la Cour : « *Les communes, qui n'ont pas connu de transferts liés à la décentralisation, ont augmenté leur masse salariale en moyenne de 3,2 % chaque année depuis douze ans* ». La Cour suggère d'accélérer la mise en place des mutualisations entre collectivités, particulièrement entre communes et intercommunalités et propose de créer une incitation financière à la mutualisation. **L'Association des maires de France (AMF)** approuve en partie le rapport, mais se défend : « *La Cour a raison d'insister sur la nécessaire part de responsabilité de l'État dans l'évolution de la masse salariale des collectivités locales. Dans bien des cas, cette évolution est plus subie que choisie. [Les collectivités ont une] gestion raisonnée* ».

<http://www.acteurspublics.com/2013/10/14/la-gestion-des-fonctionnaires-territoriaux-epinglee>

- Le rapport de la Cour des comptes « Les finances locales » :

<http://www.ccomptes.fr/index.php/Publications/Publications/Les-finances-publiques-locales>

(Source : www.acteurspublics.com du 14/10/2013, Sylvain Henry)

[Retour au sommaire](#)

● Thierry Millon (Altares). Faillites d'entreprises : "2014 sera une année moins destructrice" en France

D'après une étude publiée le 15 octobre 2013 par le cabinet Altares, il y a eu 44 900 faillites depuis le début 2013 en France. **Thierry Millon**, responsable des études Altares, a accordé un entretien à l'Expansion : « *Les entreprises sont aujourd'hui sur des positions très inconfortables alors que l'économie est en sortie de crise. La situation reste donc compliquée mais pas autant qu'en 2012. Depuis la fin de l'année dernière on a observé une accélération de la vulnérabilité des entreprises de petite taille orientées vers les consommateurs, une vulnérabilité confirmée par les résultats du 3e trimestre. [...] Dans le détail, ce sont les entreprises de moins de dix salariés (TPE) qui ont le plus souffert avec 90 % des défaillances. Les PME d'au moins 50 salariés suivent, atteignant le plus grand nombre de faillites, depuis 2009, 112, soit 31 % de plus qu'en 2012. Dans ces conditions, le nombre d'emplois directs menacés par une procédure collective approche encore 53 000 (+ 5 % par rapport à 2012) mais ce sont près de 6 000 emplois qui ont été épargnés par rapport à la même période 2009. [...] Désormais, depuis plusieurs mois déjà, ce sont les métiers orientés vers le particulier, affectés par la panne de la consommation, qui sont les plus fragilisés. [...] Les ménages doivent composer avec une baisse du pouvoir d'achat et un niveau de chômage élevé, les amenant à opérer des arbitrages stricts et donc une contraction de certaines dépenses notamment dans les biens manufacturés et les services à la personne. En conséquence, depuis un an, les difficultés rencontrées par les métiers orientés vers le consommateur se traduisent par une recrudescence des dépôts de bilan* ». **Les secteurs les plus touchés ?** Les services aux particuliers, avec une hausse de 20 % des faillites (surtout les coiffeurs, les services de soins de beauté et corporels) ; les activités de bricolage et d'équipement du foyer, avec une hausse des redressements et liquidations judiciaires de 28 %. **M. Millon** : « *Ces métiers sont concernés par les faillites, ce qui n'était pas le cas en début d'année. Les produits proposés ne correspondent pas à des achats indispensables pour les ménages. L'équipement correspond à des montants importants. Or, en période de crise, les consommateurs n'ont pas confiance dans l'avenir et reportent leurs achats. Ils entendent des messages de précaution dans les médias, leur entreprise. S'ils n'ont pas le choix et doivent consommer, ils désépargnent. C'est le même constat pour les entreprises qui puisent largement dans leur trésorerie. Mais cette solution n'a qu'un temps. L'entreprise ne peut ensuite plus régler ses factures, réaliser son exploitation ou pire payer ses salaires. [...] Lorsque la confiance va revenir, la consommation pourra redémarrer sur la fin de l'année. Il faut toutefois faire attention à des contraintes. Le pouvoir d'achat connaît encore*

une légère érosion et le chômage reste élevé. Les deux rendez-vous de consommation majeurs de fin et début d'année, Noël et les soldes, pourront renforcer et conforter les prévisions de 2014 comme une meilleure année. [...] La croissance du chiffre d'affaires des entreprises en 2014 devrait s'améliorer. Celles dont l'activité était négative, autour de - 4 %, peuvent s'attendre à des résultats positifs de + 2 % en moyenne. Les entreprises qui ont déjà un chiffre d'affaires dans le vert en 2013, autour de 2 %, peuvent s'attendre à une croissance de celui-ci de 5-6 %. Les marges des PME et des ETI sont aussi attendues en hausse pour 2014, autour de 6-7 %. [...] En 2013 on peut s'attendre au total à 62 000 faillites, mais avec moins de pertes d'emplois, des entreprises plus petites étant [plus] touchées que l'année passée. [...] 2014 sera une année moins destructrice, mais toujours difficile où l'on sera très proche des 60 000, voire légèrement en dessous. C'est mieux mais ça reste quand même 10 000 de plus qu'avant la crise. L'amélioration peut-être rapidement au rendez-vous, mais les risques de faillites aussi. Pour un restaurateur, un manque de 3 000 euros dans sa trésorerie peut suffire pour une faillite. Le début d'année va rester difficile pour les entreprises ».

http://lexpansion.lexpress.fr/economie/faillites-d-entreprises-2014-sera-une-annee-moins-destructrice-en-france_406849.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 16/10/2013, Johan Garcia)

[Retour au sommaire](#)

● La future réforme des stages passe mal dans les entreprises

Michel Sapin, ministre du travail, a déclaré que le gouvernement voulait mettre en œuvre une réforme « profonde » des stages : « Il y a encore trop d'entreprises qui abusent des stages. Je souhaite qu'on lui redonne sa plénitude. Le stage c'est un moment dans la formation, ce n'est pas une première manière inachevée de travailler ». La réforme devrait voir le jour d'ici la fin de l'année. **Chaynesse Khirouni**, députée en charge de la proposition de loi : « La réforme devrait comporter deux volets : l'un encadrant les stages abusifs et l'autre renforçant les droits des stagiaires. Mais nous gardons en tête que si des entreprises abusent, les jeunes éprouvent des difficultés à trouver un stage. La proposition de loi devra être équilibrée. [...] A ce jour, il n'existe aucun cadre juridique spécifique. La durée de travail du stagiaire se calcule simplement sur celle de l'entreprise. Sans leur donner des droits qui relèvent du salariat, nous devons réfléchir à un cadre juridique ». Les entreprises restent apparemment « pantoises » devant ces propos, dit **Le Figaro**. **Jean-Christophe Sciberras**, DRH de Solvay et président de l'association des DRH : « Je ne prédis pas un grand avenir à ce projet d'instaurer un taux maximal de stagiaires dans une entreprise. Ce qui est trop pour l'une ne l'est pas pour l'autre, selon sa taille, son secteur d'activité, la période choisie... En tant que DRH, il me revient de dire stop lorsque je considère qu'il y a trop de stagiaires dans l'entreprise, et qu'ils ne pourront pas être bien encadrés. Mais je me garderais bien d'établir un taux qu'il ne faudrait pas dépasser. [...] Si des entreprises abusent, qu'on les sanctionne ! ». **Jean-Michel Pottier**, président de la commission formation et éducation de la confédération à la CGPME : « Le gouvernement se trompe de cible. Trop d'organismes de formation délivrent des conventions de stages illégalement, alors qu'elles ne correspondent pas à une formation réellement délivrée. Ce n'est pas à l'entreprise de contrôler la validité d'une convention de stage ». D'après un rapport du conseil économique et social de septembre 2012, les stages ont fortement augmenté : de 600 000 en 2006, ils sont passés à 1,6 million en 2012. **Le rapport du Conseil économique et social** : « La croissance du nombre d'étudiants et la généralisation des stages dans les cursus ne suffisent pas à expliquer à elles seules cette progression qui résulte aussi du chômage des jeunes diplômés prêts à accepter des stages, faute de mieux ».

<http://www.lefigaro.fr/emploi/2013/10/15/09005-20131015ARTFIG00441-les-nouvelles-mesures-d-encadrement-des-stages-passent-mal-dans-les-entreprises.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 15/10/2013, Marie Bartnik)

[Retour au sommaire](#)

● Jean-Marc Ayrault : « Je ne fais pas de cadeaux aux patrons, j'aide les entreprises »

Le 18 octobre 2013, le premier ministre, **Jean-Marc Ayrault**, a installé le Conseil national éducation économie (CNEE), destiné à dynamiser les relations entre l'école et le monde économique. **M. Ayrault** : « [Il faut] préparer les jeunes à l'entreprise, à y entrer, mais aussi

à la créer, leur en faire comprendre toutes les dimensions. [Les] Français sont attachés à l'entreprise, [...] On me dit 'Vous faites des cadeaux aux patrons'. Je ne fais pas de cadeaux aux patrons, M. le Président Gattaz, vous le savez bien, mais j'aide les entreprises ». Pierre Gattaz, président du Medef, fait partie des 27 membres du CNEE, dirigé par l'ancien P-DG d'Air France, Jean-Cyril Spinetta. Parmi les autres membres du CNEE : 5 chefs d'entreprise, parmi lesquels le président du groupe Vinci, Xavier Huillard. Sont également membres des représentants des personnels enseignants, des administrations centrales et des salariés (Thierry Lepaon, secrétaire général de la CGT, et Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT. **M. Ayrault** : « L'école a une mission de transmettre les fondamentaux, le savoir. Et en même temps, elle vit dans un monde réel, ouvert, celui de la mutation économique, sociale, environnementale de notre société. Trop d'offres d'emplois sont aujourd'hui insatisfaites, il faut répondre à ce défi ».

[http://www.lepoint.fr/economie/jean-marc-ayrault-je-ne-fais-pas-de-cadeaux-aux-patrons-j-aide-les-entreprises-18-10-2013-1745354_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Mi-journee\]-20131018](http://www.lepoint.fr/economie/jean-marc-ayrault-je-ne-fais-pas-de-cadeaux-aux-patrons-j-aide-les-entreprises-18-10-2013-1745354_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Mi-journee]-20131018)

(Source : www.lepoint.fr du 18/10/2013)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

● Un Français sur trois renonce à se soigner

D'après le baromètre santé d'Europ Assistance, 33 % des Français renoncent à se soigner ou reportent leurs soins, faute de moyens. La France est le seul Etat de l'Union européenne où cette tendance est en hausse significative, « avec une progression de six points par rapport à 2012 ». **Les coups de frein principaux ?** Les soins dentaires (25 %), les lunettes ou lentilles de contact (17 %), les soins courants (12 %), les achats de médicaments (7 %) et les soins lourds (7 %). **Les plus touchés ?** Les femmes (41 %, contre 23 % des hommes) et les 18-39 ans (40 %, contre 22 % des 60 ans et plus).

<http://sante.lefigaro.fr/actualite/2013/10/15/21392-francais-sur-trois-renonce-se-soigner>

(Source : <http://sante.lefigaro.fr> du 15/10/2013)

● Les pharmaciens divisés sur l'évolution de leur rémunération

Lors de la dernière séance de négociation conventionnelle avec les pharmaciens, la Cnam « a proposé aux pharmaciens d'officine d'abaisser les marges dont ils bénéficient sur la vente de médicaments en contrepartie d'une hausse de la part de leur rémunération en honoraires qui représenteraient dorénavant 47 % des revenus. L'opération s'effectuerait à enveloppe constante ». Il s'agirait « d'augmenter l'honoraire versé sur la vente de chaque boîte de 0,53 euro à 1 euro. Par ailleurs, les ordonnances complexes de plus de 5 lignes donneraient lieu à une rémunération de 50 centimes d'euros contre la remise au patient d'un plan de posologie (une traduction de l'ordonnance du médecin) ». Les pharmaciens sont apparemment divisés sur la question. Pour la **Fédération des syndicats pharmaceutiques français (FSPF)**, il y a là « de bonnes bases de négociation ». **L'Union des syndicats de pharmaciens d'officine (USPO)**, elle, parle de « miroir aux alouettes ».

<http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualite/exercice/les-pharmaciens-divises-sur-l-evolution-de-leur-remuneration>

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 15/10/2013, CH.G.)

[Retour au sommaire](#)

● Budget de la Sécu : un député relance la taxe sur les boissons énergisantes

Bien que la taxe dite « *taxe Red Bull* » ait été retoquée par le conseil constitutionnel en 2012, la Commission des affaires sociales a adopté, le 15 octobre 2013, l'amendement déposé par **Gérard Bapt**, le député PS de Toulouse, dans le cadre de l'examen du projet de budget de la Sécurité sociale pour 2014. Cette nouvelle taxe sur les boissons énergisantes s'élèverait à 100 euros par hectolitre, soit 33 centimes d'euros pour une canette. Un montant doublé par rapport à 2012. La droite est contre, le gouvernement dubitatif. **Marisol Touraine** : « Je ne suis pas certaine que les taxes soient systématiquement la bonne manière de procéder, je suis réservée sur leur multiplication ».

<http://www.leparisien.fr/economie/budget-de-la-secu-un-depute-relance-la-taxe-sur-les-boissons-energisantes-16-10-2013-3230431.php#xtor=EREC-109----1346501@1>

(Source : www.leparisien.fr du 16/10/2013)

● L'assurance-vie bientôt prise en compte dans le calcul de l'ISF

Le 18 octobre 2013, les députés ont décidé d'intégrer les contrats d'assurance-vie dans les revenus pris en compte pour le calcul de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Une mesure du même ordre, bien que plus vaste, avait été censurée en 2012 par le Conseil constitutionnel. **Christian Eckert** (PS), rapporteur général du Budget, a indiqué que cette fois-ci, la disposition s'appuyait sur une jurisprudence du Conseil « *sur le champ des revenus pris en compte pour le bouclier fiscal* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20131018.CHA5849/l-assurance-vie-bientot-prise-en-compte-dans-le-calcul-de-l-isf.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20131018](http://www.challenges.fr/economie/20131018.CHA5849/l-assurance-vie-bientot-prise-en-compte-dans-le-calcul-de-l-isf.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20131018)

(Source : www.challenges.fr du 18/10/2013)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Eutelsat écope d'un redressement fiscal de 27 millions d'euros

Le fisc réclame 27 millions d'euros (intérêts de retard et pénalités compris) à Eutelsat. L'opérateur de satellites, dont l'Etat français est le principal actionnaire (25,6 % du capital), est accusé de ne pas s'être acquitté de tous ses impôts entre 2009 et 2011, grâce à une filiale située à Madère disposant d'avantages fiscaux. D'après **Eutelsat** : « *Cette démarche s'inscrit dans notre stratégie de développement à l'international. Juridiquement, cette implantation a été réalisée dans le cadre de la liberté d'établissement issue du traité de l'Union Européenne, protégé par la Cour de justice. Le Trésor Public français en a eu pleine connaissance* ».

http://lexpansion.lexpress.fr/entreprise/redressement-fiscal-de-27-millions-pour-eutelsat_406626.html

(Sources : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 15/10/2013, Emmanuel Paquette)

● Natixis va supprimer 700 postes en France d'ici à fin 2015

Le 16 octobre 2013, la banque d'investissement Natixis, filiale cotée du groupe mutualiste BPCE, a annoncé qu'elle envisageait la suppression « *d'environ 700 postes* » en France d'ici fin 2015, sans licenciement contraint. **Natixis** : « *Les éventuels départs se feraient exclusivement sur la base du volontariat et uniquement dans le cadre de congés de fin de carrière ou de projets professionnels externes* ».

[http://www.challenges.fr/finance-et-marche/20131016.CHA5632/natixis-vers-la-suppression-de-700-a-1-000-postes-en-france.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20131016](http://www.challenges.fr/finance-et-marche/20131016.CHA5632/natixis-vers-la-suppression-de-700-a-1-000-postes-en-france.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20131016)

(Source : www.challenges.fr du 16/10/2013)

● France Télévisions : des suppressions de poste qui ont du mal à passer

Le 15 octobre 2013, la direction de France Télévisions a présenté un plan de départs volontaires portant sur 361 postes qui ne seront pas remplacés, dont 90 de journalistes. **Le but ?** « *Un retour à l'équilibre de ses comptes à l'horizon 2015* ». C'est ce qui est prévu dans un avenant que la direction a signé dans son contrat d'objectifs et de moyens (COM) conclu avec l'État en 2011. « *L'objectif de la direction est de ramener l'effectif moyen à 9 750 ETP (équivalent temps plein) environ pour 2015 contre 10 100 en 2013* ».

http://www.lepoint.fr/medias/france-televisions-des-suppressions-de-poste-qui-ont-du-mal-a-passer-15-10-2013-1744322_260.php

(Source : www.lepoint.fr du 16/10/2013)

[Retour au sommaire](#)

● Le groupe Lagardère met en vente dix de ses vingt magazines

Le groupe Lagardère vend dix de ses vingt magazines. Explication par **Denis Olivennes**, directeur de la branche medias : « *Partout, la presse fait face à une rupture radicale : Internet, c'est une offre de contenus pléthorique, accessible à tout instant, sur tous supports et le plus souvent gratuite. Cette révolution entraîne une très forte baisse de la diffusion et de la publicité. [...] La presse est au bord de l'infarctus et doit mettre en œuvre des thérapies de choc. [...] Ma stratégie est de concentrer nos investissements sur une dizaine de titres qui sont leaders de leur catégorie et ont une forte capacité de développement numérique. Cela conduit, malheureusement, à en céder d'autres, une dizaine, tous excellents et qui ont un avenir, mais dont la taille est insuffisante à notre échelle. [...] Cette cession concerne 350 collaborateurs permanents. Une majorité travaille dans ou pour les titres cédés. Les autres*

sont concernés par la réorganisation qu'implique la diminution de notre portefeuille. Ma volonté est que les cessions se fassent avec la reprise des collaborateurs. Cela fera partie de nos critères. Mais nous sommes obligés de prévoir le cas où nous n'atteindrions pas 100 % de cet objectif. Nous nous engageons alors à mettre en œuvre des moyens exceptionnels en faveur du reclassement des salariés pour ne laisser personne au bord du chemin et à privilégier le volontariat ».

http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/10/17/medias-le-groupe-lagardere-engage-une-therapie-de-choc_3497179_3234.html

(Source : www.lemonde.fr du 17/10/2013, Alexis Delcambre)

● Nucléaire : EDF scelle un accord avec Londres pour construire 2 EPR au Royaume-Uni pour 18,9 milliards d'euros

Le 21 octobre 2013, l'Élysée a salué un « investissement historique », après la conclusion d'un accord sur la construction par EDF de deux réacteurs nucléaires EPR au Royaume-Uni.

M. Hollande et **M. Cameron** « se sont félicités de l'aboutissement des discussions entre EDF et les autorités britanniques sur le projet de construction de deux réacteurs nucléaires EPR sur le site d'Hinkley Point ». **L'Élysée** : « Cet investissement historique, qui illustre la vitalité de la coopération bilatérale franco-britannique, développera l'emploi dans les deux pays. [Il] renforcera nos industries et les compétences d'ingénierie, de fabrication et de construction de la filière française. Le choix de l'EPR, qui s'inscrit dans le cadre d'un programme de renouvellement progressif d'une grande partie du parc nucléaire britannique, témoigne de sa réponse aux plus hautes exigences de sûreté ». **Challenges** : « EDF et Londres ont souligné que ces accords et la construction de la centrale restent conditionnés à la décision finale d'investissement et assurent qu'ils vont travailler ensemble pour finaliser les étapes restantes, avant la décision finale d'investissement, escomptée d'ici juillet 2014 pour une mise en service de la centrale nucléaire d'Hinkley Point C en 2023 ».

<http://www.challenges.fr/entreprise/20131021.CHA5861/nucleaire-edf-scelle-un-accord-avec-londres-pour-construire-2-epr-au-royaume-uni-pour-18-9-milliards-d-euros.html#xtor=EPR-14-Quot10h30-20131021>

(Source : www.challenges.fr du 21/10/2013)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● Besancenot : la réforme des retraites, « une vraie saloperie »

Pour **Olivier Besancenot**, membre de la direction du NPA, la réforme des retraites est « une vraie saloperie » : « Le système des retraites tel qu'on l'a connu va être attaqué par la force des choses. [Quand on augmente le nombre d'annuités,] en moyenne, les générations qui déboulent sur le marché du travail vont travailler jusqu'à 66 ou 67 ans. [...] Dans la vraie vie, qu'on soit dans le public ou dans le privé, parfois dès 55 ans on vous propose la porte de sortie, gentiment, voire méchamment [parce qu'on n'est plus jugé suffisamment performant]. On partira toujours autour de 60 ans avec une retraite de misère et par la force des choses on sera obligé de faire appel aux assureurs, aux retraites complémentaires. Il y a des assureurs qui l'attendent depuis longtemps. Donc, il y a derrière un vrai choix de société ».

[http://www.lepoint.fr/politique/besancenot-la-reforme-des-retraites-une-vraie-saloperie-15-10-2013-1744114_20.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Quotidienne\]-20131015](http://www.lepoint.fr/politique/besancenot-la-reforme-des-retraites-une-vraie-saloperie-15-10-2013-1744114_20.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Quotidienne]-20131015)

(Source : www.lepoint.fr du 15/10/2013)

[Retour au sommaire](#)

● « La CFDT n'a pas reçu d'argent de l'UIMM », selon Laurent Berger

Le 15 octobre 2013, **Laurent Berger**, secrétaire général de la CFDT, a affirmé que la CFDT n'avait pas touché d'argent de l'UIMM (voir plus haut notre article « Gautier-Sauvagnac reconnaît avoir versé de l'argent aux syndicats »). **M. Berger** : « Je le redis, la CFDT, ni la confédération, ni la fédération de la métallurgie n'ont touché ces sommes. [...] S'il [M. Gautier-Sauvagnac, ndlr] nomme la CFDT, nous attaquons [car] nous nous estimons attaqués sur cette affaire-là. On désigne à la vindicte populaire les syndicats. Il y a sans doute aussi d'autres choses à cacher ». Pour **Laurent Berger**, Denis Gautier-Sauvagnac « a juste fait diversion. [...] Les comptes de la CFDT sont certifiés depuis plusieurs années, bien avant que l'obligation en soit faite par la loi. Vous pouvez aller consulter les comptes de la

CFDT quand vous voulez sur internet, c'est certifié par des experts-comptables. [...] Je crois que dans cette période il est bon de faire du syndicalisme *bashing* et de dire que les politiques seraient tous corrompus. Ça fait le lit de qui dans le contexte ? ». Concernant la réforme des retraites, M. Berger a expliqué que la CFDT « avait pesé » pour que cette réforme « soit ainsi notamment sur les mesures de justice sociale. Nous avons pesé dans cette concertation. Nous avons de nouveau pesé dans le débat parlementaire pour obtenir des mesures sur les stages que nous venons d'obtenir ».

[http://www.lepoint.fr/societe/la-cfdt-n-a-pas-recu-d-argent-de-l-uimm-selon-laurent-berger-15-10-2013-1744092_23.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Quotidienne\]-20131015](http://www.lepoint.fr/societe/la-cfdt-n-a-pas-recu-d-argent-de-l-uimm-selon-laurent-berger-15-10-2013-1744092_23.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Quotidienne]-20131015)

(Source : www.lepoint.fr du 15/10/2013)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mercredis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr